



Éditorial

Un été qui commence dans la douleur

Le terrible attentat de Nice, le soir du 14 juillet, a conduit à l'annulation de la fête programmée le samedi 16 juillet sur notre commune. Annulation regrettable mais tellement évidente : comment faire la fête alors qu'à quelques centaines de kilomètres des familles sont dans l'effroi de cet acte barbare et dans la tristesse du deuil.

Le conseil municipal avait en effet décidé, afin d'éviter une concurrence inutile avec Les Ollières et St Sauveur de Montagut, de tirer le feu d'artifice le samedi 16 juillet. Malheureusement, la folie humaine ayant encore frappée, pour manifester sa solidarité dans ce moment de tristesse et de deuil national, le conseil a donc décidé d'annuler feux et bal, le CCAS maintenant le buffet/buvette qu'il devait assurer, afin d'accueillir ceux qui n'avaient pu être informés de l'annulation. Une cinquantaine de personnes ont ainsi partagé ce moment de deuil dans un rassemblement républicain en toute simplicité.

On peut quand même regretter l'absence de décision nationale, de nos dirigeants, pour une annulation générale des festivités durant les 3 jours de deuil national, laissant aux seuls élus locaux cette responsabilité... que nous avons prise.

Dans ces circonstances, que dire des déclarations politiques, des critiques, des postures, des « irresponsables » politiques de tous bords en lieu et place d'une solidarité nationale d'un bien meilleur aloi. Un exemple bien désolant !

Quelques belles manifestations malgré tout

Le festival de la chanson française dans l'ancienne école, les concerts de La Chapelle et la fête des moissons (voir en pages intérieures), ont, entre autres, avec la soirée théâtre de fin août, animé cet été. J'espère que vous avez pu savourer quelques bons moments en famille ou entre amis et oublier un peu la morosité ambiante.

Les résidences secondaires ouvertes, les gîtes qui accueillent les touristes et nos deux restaurants en pleine activité voilà qui contribue à l'animation du village et des hameaux de la commune. On aimerait que cela se prolonge...

Cette période est aussi celle des travaux de voirie (voir détail en pages intérieures). Nos deux employés communaux, qui ont quand même pris quelques jours de congés bien mérités, n'ont pas chômé. Entre l'entretien courant pour tenir l'herbe en respect (cimetières, captages, bords

des routes...) et l'accompagnement des Goudronneurs Ardéchois dans le rebouchage des trous, septembre était déjà là.

Des projets en attente

Le projet de chaufferie collective à bois déchiqueté, qui a reçu la promesse de 50% de subvention (État, et Région). Espérons qu'un appel à projets du Département permettra de compléter ces subventions. Le conseil municipal a déjà annoncé que si le reste à charge pour la commune dépassait les 40%, le projet serait difficile à porter. Décision début 2017.

Pour la maison Serre, plusieurs pistes sont suivies. Quoiqu'il en soit, peu d'aides publiques à escompter. Le projet retenu sera financé par l'emprunt. Ceci n'est envisageable que dans la mesure où des recettes nouvelles seront générées à hauteur des remboursements de cet emprunt. Enfin l'Hermet n'ayant toujours pas trouvé preneur, malgré un prix de vente (220 000€) inférieur au tiers de son coût réel, sera loué début 2017. De quoi atténuer un peu la charge financière liée à cet ensemble immobilier.

Les fêtes de fin d'année ne sont plus très loin, aussi le conseil municipal vous souhaite à tous de profiter au mieux de ces temps festifs. Il vous donne rendez-vous le 14 janvier prochain à 17h pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Une occasion de faire le point à mi-mandat.

MarcTauleigne

Sommaire

Conseil municipal
Vie de la commune
Vie de la CAPCA
Vie associative
Agenda

Conseil municipal

L'essentiel des décisions

RAPPEL : Affichage du résumé dans les huit jours au tableau officiel devant la mairie. Par ailleurs, l'intégralité des délibérations sont disponibles sur le site de la commune ou en consultation à la mairie.

Séance du 29 juillet 2016 : le Conseil Municipal

Valide le choix définitif de la « formule 2 » pour l'adhésion du personnel à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) qui avait déjà été adoptée par le conseil.

Adopte à l'unanimité une Décision Modificative du budget primitif du budget principal afin de rectifier une erreur d'imputation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Modifie par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le prix de vente de l'ancienne école qui passe ainsi de 166 000€ net vendeur à 156 000€.

Accepte par 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention la proposition du maire pour l'augmentation de la Ligne de trésorerie de 50 000 € à 75 000 € afin de faire face aux délais de versement des soldes de subvention en attente de règlement, soit près de 90 000 € : (École : 43 000 €, Dégâts d'orage 2014 : 19 000 €, Ancienne Poste subvention région : 12 500 €, Relais de Sully : subvention FISAC 8 500 € + SDE07 (CEE) 2 200 €, AEP réservoir Charrier 5 300 €).

Modifie à l'unanimité le tableau du conseil municipal suite au décès de Georgette ARMAND 1ère adjointe au maire. Il adopte la proposition du maire de ne pas prendre de 3ème adjoint et de modifier le tableau comme le prévoit la loi : le 2ème adjoint, Sébastien FOUGIER devient 1er adjoint et le 3ème adjoint, François BESSON devient 2ème adjoint. Le conseil charge par ailleurs Mr le maire d'effectuer la demande d'organisation d'une élection complémentaire auprès du Préfet qui est le seul compétent pour en décider.

Vote à l'unanimité pour la mise en conformité du captage de PLOS. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de régulariser, à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la situation du captage de PLOS. Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau et pour établir les périmètres de protection des captages.

Attribue à l'unanimité, une subvention de 75 € à l'Association sportive du collège de l'Eyrieux.

Informations diverses

- **L'association de protection de l'abeille** noire des Boutières demande de pouvoir exposer au conseil les objectifs de son action. Un

accord de principe est donné et sera donc transmis au président.

- **L'Hermet** : évolution de la situation. Nathalie et Régis HAVOND, porteurs du projet « plantes médicinales » demandent un « sur-sis » avant de signer un compromis de bail début septembre. L'école Imderplam serait le locataire de la maison et d'un bloc d'ateliers.

Séance du 23 septembre 2016 : le Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité la Décision Modificative budgétaire N°2 au Budget principal qui permettra de prendre en compte la participation, à hauteur de 3 000 €, du CCAS aux dépenses de fonctionnement réalisées par le budget principal, en particulier pour le centre socioculturel (SDF). Cette participation se justifie puisque c'est le CCAS qui encaisse les recettes des locations et des manifestations qu'il organise, alors que les dépenses de personnel et d'entretien du bâtiment sont prises en charge par le budget principal.

Approuve la demande de subvention pour le développement du projet sur la maison Serre. La Région, dans le cadre du « chèque expertise tourisme », peut accompagner le montage du projet par une étude de faisabilité qui permettrait de dégager le projet d'hébergement touristique le plus pertinent. Cette délibération porte sur la demande à la Région de la prise en compte du projet « Développement de la maison Serre », porté par la commune de Gluiras, dans le dispositif « Chèque expertise tourisme ».

Propose par 4 voix contre, 4 voix pour (dont celle du président de séance) et 2 abstentions à M. et Mme De SAEDELEER, suite à leur offre, le terrain du lot N°7 à 15 000 €, la moitié des frais de notaire restant à charge des acheteurs.

Valide à l'unanimité, la liste des élus membres du CCAS. Afin de régulariser la situation, en particulier pour remplacer Georgette ARMAND décédée, monsieur le maire demande au conseil municipal de valider la liste des membres élus qui représentent le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

La composition du conseil d'administration du CCAS sera :

- Membres élus : monsieur Marc TAULEIGNE, maire de la commune et président du conseil d'administration, mesdames CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, et de messieurs BESSON François, COURTHIAL Gildas, HAVOND Mickaël.

- Membres nommés par le président : mesdames CHAUVELIN Martine, FAURE Solange, FAYARD Caroline, KANDOUICI Evelynne, MICHEL Christiane, MUNIER Coraline et monsieur BESSON André,

Étudie et valide, à l'unanimité, le projet d'aménager les combles des deux appartements de La Cure afin d'y réaliser deux chambres supplémentaires et ainsi répondre à la demande d'une des familles. Le loyer serait alors revu en conséquence. Les travaux seront financés par un emprunt de 25 000 €, sur le budget du CCAS, puisque les loyers de ces appartements sont affectés à ce budget.

Conseil municipal

Vote à l'unanimité la participation, pour 1 590.80 €, de la commune à la classe verte qui s'est déroulée du 06 au 10 juin 2016 à Vassieux-en-Vercors (Drôme). Le coût total de cette classe verte s'élève à 4 273.60 € avec une participation des parents à hauteur de 700€ et du Conseil Départemental de 392 €, il restait un solde de 3 181.60 €, partagé entre le Sou des écoles et la Commune.

Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 75 € à chacune des associations « Ligue contre le Cancer » & « Le Comité des Maladies Respiratoires ».

Informations diverses

- **Urbanisme** : PC Madame ROUX à Tisonèche Haut : refusé du fait du changement d'affectation du bâtiment qui n'est pas autorisé par le PLU actuel. Cette demande devra faire l'objet d'un nouveau dépôt une fois validé le nouveau PLU puisque ce problème récurrent dans les hameaux sera pris en compte dans le nouveau règlement.

- **Voirie** : le goudronnage du chemin des Écluses a été effectué. Bien que non prioritaire dans le planning annuel. Ces travaux d'un coût total de 10 000 € ont été faits d'une part pour tenir les engagements de la commune auprès des acheteurs des parcelles d'autre part et surtout parce que les 3 riverains ont pris en charge la moitié des travaux soit 5 000 €.

- **Chats errants** : l'inévitable problème des chats errants se pose à nouveau sur le Village et sur Passevite. Une nouvelle campagne de stérilisation va se mettre en place.

Séance extraordinaire du 30 septembre 2016

Nathalie et Régis HAVOND (qui possèdent une résidence secondaire à Gluiras), se sont portés candidats pour acquérir l'ancienne école afin d'y développer un projet personnel. Ce bâtiment était en vente à 156 000 € frais de notaire à charge de l'acheteur. La proposition de Mr et Mme HAVOND se situe à 130 000 € frais de notaire à charge de l'acheteur. Après débat, le conseil municipal **à l'unanimité propose de laisser l'ancienne école à 140 000 €**. Mr le maire est chargé d'en informer les candidats acquéreurs.

Séance extraordinaire du 22 novembre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Approuve le nombre et la répartition des sièges telle qu'elle résulte du droit commun prévu par l'article L5211-6-1 du CGCT, pour la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, **Désigne** sous le nom de « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » la nouvelle communauté d'agglomération issue de cette fusion et **Instaure** son siège statutaire à PRIVAS.

Adopte à l'unanimité le nouveau prix de vente de l'Hermet fixé à 220 000 € net vendeur.

carnet

Naissance, de Tristan, le 14 octobre, au foyer De Charlène RUFFIER DES AIMES et Sébastien RIVAT. Félicitations aux parents et bienvenue à Tristan

Décès, Ils nous ont quittés

Le 31 août, Laurette Besson à l'âge de 78 ans

Le 14 septembre, Elie Vialle à l'âge de 71 ans

Le 19 septembre, Pierre Boileau qui avait 69 ans

Le 23 novembre : Lydia Pealaprat, elle avait 95 ans.



Nos horaires
du Lundi au Vendredi :
7h-12h / 13h30-19h
Samedi : 8h-12h

Négociant en matériaux de construction
Vente aux particuliers et aux entreprises

Quartier Les Bruas - 07360 LES OLLIÈRES sur EYRIEUX
tél : 04 75 66 20 74 - fax : 04 75 66 31 54
thierry.courby0652@orange.fr



07360 LES OLLIÈRES sur EYRIEUX

- Terrassement
- Assainissement
- Travaux publics
- Adduction d'eau

06 81 83 82 87
philippe.bertrand07@orange.fr

CHATEAU BROWN
PESSAC-LÉOGNAN



www.chateau-brown.com



NURY AMBULANCE TAXI
07190 ALBON D'ARDECHE
Communes de Stationnement :
ALBON D'ARDECHE - MARCOLS LES EAUX -
ST PIERREVILLE - ST SAUVEUR DE MONTAGUT
Tél. 04 75 65 62 88



ÉCOLE: Les enfants retrouvent leur école

La solide équipe était en place pour cette rentrée 2016/2017. Marlène DESMAISON professeure des écoles avec Anne FELIX, ATSEM en soutien, Géraldine COURTHIAL pour l'accueil périscolaire et notre incontournable cantinière Véronique GARNIER accueillait les enfants en ce jeudi 1er septembre.

Cette année 18 élèves sont scolarisés à Gluiras. Bien évidemment nous souhaitons tous voir gonfler les effectifs signe d'un regain de population dans notre commune. En attendant soyons certains que nos enfants sont remarquablement encadrés dans une magnifique école ce qui leur garantit un cadre scolaire enviable.

Activités Périscolaires (TAP) : Du Hockey au théâtre tout un programme Découverte du Hockey

Grâce à la généreuse et bénévole intervention de Mr CARTERON, un ancien enseignant, conseiller technique de la discipline, les enfants ont pu, en ce début d'année, découvrir le Hockey. Ce spécialiste a même mis à disposition l'équipement nécessaire. Les enfants ont adoré ce sport nouveau pour eux. Géraldine et Anne désormais formées à la discipline ne manqueront pas de renouveler l'activité l'an prochain.

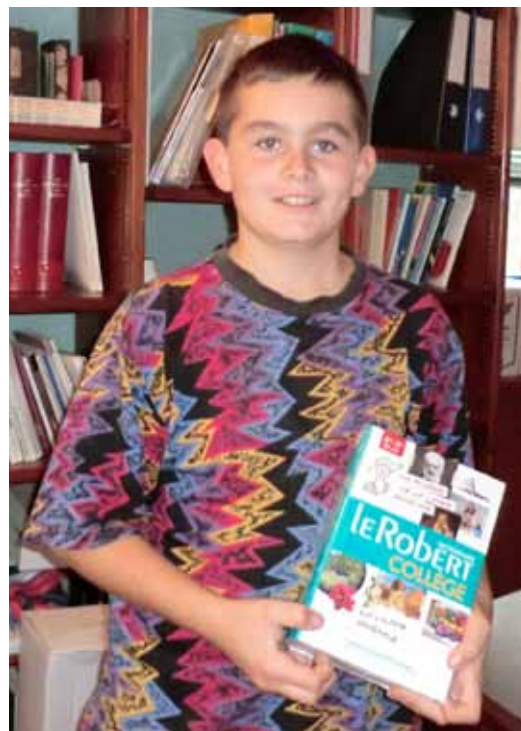


Un cycle « conte » est en cours avec Camille LASKER à raison d'une séance/semaine. Les enfants écoutent un ou deux contes et ensuite, collectivement, ils créent à leur tour une histoire à partir de cartes comportant mots et/ou dessin qui servent de support à leur inspiration.

Théâtre en fin d'année

Ce sera pour le dernier cycle de TAP, période allant des vacances de Pâques aux grandes vacances. Financé à part égale par le Sou des Écoles et par la commune, cette activité sera animée par deux intervenantes extérieures de la Compagnie des Chimères. L'objectif étant que les enfants puissent présenter une production, même modeste, lors de la fête de l'école.

Sont aussi au programme 2016/2017 : les jeux d'Ardé'jeux pour la période hivernale et le jardinage au printemps.



Dictionnaire pour l'entrée en sixième

La rentrée des classes a été l'occasion de remettre le traditionnel dictionnaire à Killian MATHIEU qui quitte notre école et découvre le collège cette année. Il avait déjà reçu un magnifique sac à dos de la part du Sou des écoles.

TRAVAUX : Réception de l'ancienne poste

Courant avril, une grande famille (5 enfants) a pu intégrer l'ancienne poste réhabilitée en logement social conventionné. Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui, avec 12 500 € de subvention, a financé 23% des 55 500 € (Hors Taxes) d'investissement. Cette subvention a été confirmée courant de cet été (avec un peu de retard compte tenu de l'installation du nouveau conseil régional) et versée en octobre. Un vrai soulagement pour nos finances communales. Un grand merci à Isabelle MASSEBEUF et Olivier AMRANE, nos conseillers régionaux, qui ont suivi ce dossier à la Région.

Programme goudronnage 2016 : De Chalan à Cols en passant par Aunave et Baujé, du bon travail réalisé

Si vous n'habitez pas les hameaux de Chalan, Roubuol, Aunave, Mours, St Martin, Cols, les Écluses ou Plos, vous n'avez peut-être pas vu le travail des Goudronneurs Ardéchois qui se sont activés durant une partie de l'été pour refaire quelques portions de voies communales bien mal en point. Par ailleurs 20 tonnes d'émulsion (21 000 €) ont été consacrées au rebouchage des nombreux trous apparus depuis la campagne 2015. Si le budget le permettait, il faudrait pouvoir traiter environ 2 km en réfection totale chaque année afin de maintenir les 50 km du réseau communal en état. Nous allons tout faire pour tenir ce rythme.

La route du hameau des Écluses (ou habite le maire) a été terminée. Elle n'était pas prioritaire selon le classement présenté dans un bulletin précédent. Cependant, il ne s'agit pas d'un quelconque privilège mais d'un engagement pris lors de la vente des terrains par les municipalités précédentes. Les acheteurs avaient reçu la garantie que le chemin d'accès serait réalisé, c'est chose faite. D'autre part, il faut signaler que les trois riverains, dont le maire, concernés par cette portion de voie, ont participé au financement pour 5 000€ (soit 50% de la facture).

ET AUSSI : Encore des murs de soutènements à reprendre

C'est à La Rabaste que nos deux maçons, Antoine et Vincent ont opéré avant que la route ne soit coupée. Une affaire rondement menée pour une sécurisation assurée.

Maison Serre

L'étude, mandaté par la Région et relative à la faisabilité concernant un accueil touristique de groupe est en cours. Le chiffrage de l'avant projet sommaire est établi. L'option logement intermédiaire pour personnes âgées est aussi à l'étude, elle pourrait se montrer pertinente. Nous partons à la pêche aux subventions !

Temple

Le plancher de la grande salle du Temple menaçait de s'effondrer et avait dû être renforcé par des plaques de bois lors des dernières utilisations. L'entreprise Viallet a donc opéré durant 2 semaines pour remplacer l'existant par une dalle qui devrait assurer l'avenir pour quelques décennies. Prochaine étape la mise en accessibilité (obligatoire) pour les personnes à mobilité réduite. Un dossier a été déposé (cabinet Cuche) avec les plans des travaux d'adaptation prévus, cela nous permet d'obtenir un délai de 3 ans.



Vie municipale

Cérémonie du 11 novembre

C'est en présence d'une trentaine de personnes, élus actuels et anciens, habitants de la commune, qu'a eu lieu cette cérémonie empreinte de souvenir. Un devoir de mémoire, pour tous ces jeunes soldats morts sur les champs de bataille au cours de cette première guerre mondiale. Cette année ce sont deux adjoints honoraires, Ferdinand DURAND et André BESSON qui ont assuré le traditionnel dépôt de gerbe. Lors de son discours, le maire, après avoir lu le message du Secrétaire d'État en charge des anciens combattants, a pu aussi livrer l'excellent travail de recherche de Pierre et Monique SIMONOT, habitants de la commune, historiens, qui ont retracé l'historique (date, lieu, circonstances) de la disparition des 17 « gluirassous » morts en cette terrible année 1916.



Révision du PLU : les travaux de la commission se poursuivent

Au rythme d'une matinée par mois, les membres de la commission continuent leurs travaux. Après le zonage, c'est le règlement qui est revu. Le règlement du PLU est repris à la lumière de l'évolution de la loi (Loi ALUR, Grenelle 2...) et à partir des observations des pétitionnaires confrontés aux règles du PLU actuel. Le BEAUR, cabinet en charge de la révision, analyse toutes les demandes reçues en mairie.

Prochaine étape l'enquête publique. L'enquêteur public recevra les remarques des administrés sur la base des modifications envisagées dans le PLU 2017. La période n'est pas encore fixée (février 2017 ?)

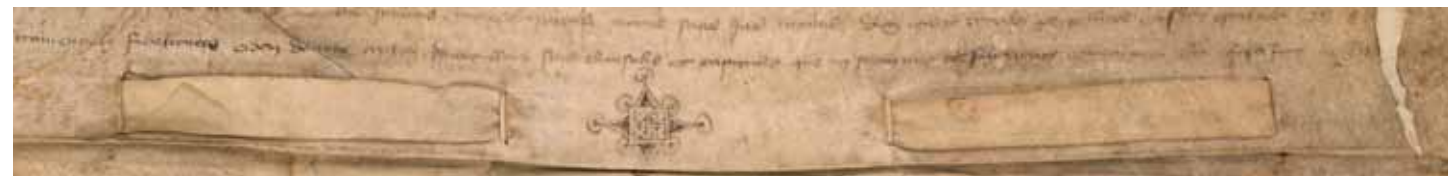
À noter que la loi NOTRE prévoit le passage au PLU Intercommunal (PLUI), progressivement à partir de 2020. Il n'en reste pas moins que la révision actuelle restera très largement applicable. Une harmonisation des règlements des divers PLU du territoire sera recherchée en même temps qu'un aménagement cohérent. Vaste projet !

A titre d'information, cette révision coûtera au final à la commune 38 000 € pour une aide de l'État (notifiée mais toujours en attente) de 11 500 €.

Élection complémentaire : 29 janvier 2017

Suite à la disparition de Georgette ARMAND, 1ère adjointe, décédée le 28 mai passé et à la demande du conseil municipal souhaitant compléter l'effectif à 11 membres, M. Le Préfet a répondu favorablement. Il prendra en décembre un arrêté portant organisation d'une élection complémentaire. La date retenue pour cette élection est d'ores et déjà connue, ce sera le dimanche 22 janvier 2017, 2ème tour éventuel le 29 janvier. Le dépôt des candidatures est prévu du 3 au 5 janvier (tout cela sera confirmé par l'arrêté préfectoral).

Patrimoine : des nouvelles du Terrier de Jarenthon de la Marette de 1357, dévoilé il y a quelques temps, et d'une nouvelle découverte : Le Terrier de Gluiras de 1691 ! Merci à Anne-Marie MICHAUX !



Le 25 octobre dernier, venant du Luxembourg, Madame Anne-Marie MICHAUX m'avait donné rendez- aux Archives Départementales de Privas pour à la fois scanner des documents médiévaux, et à la fois faire le point sur **Le Terrier de Jarenthon de la Marette**.

Bonnes nouvelles ! Anne-Marie a fini son travail colossal sur ce Terrier et elle me remet, pour la commune de Gluiras, les documents suivants :

- L'Index Nominum récapitulant l'ensemble des noms propres (Noms de personnes, lieux,...) figurant dans le terrier (20 pages).
- L'Index Rerum (Récapitulatif des thèmes abordés dans le Terrier) (18 pages)
- Analyse du terrier et de son contexte politique
- La Liste des Emphytéotes de Jarenthon de la Marette (définition du terme Emphytéotes : personnes qui disposent d'un contrat de location à très longue durée)
- La transcription intégrale en Bas latin (plus de 60 pages !)
- La traduction intégrale en français (plus de 70 pages !)

Elle me remet également la transcription du **Terrier de Tornaÿ** de 1470

découvert par Monsieur Patrick AURENCHÉ.

Et puis, au cours de ses recherches, Anne-Marie me dit avoir trouvé un manuscrit de 1691 qui est le véritable Terrier de Gluiras : il s'agit de la « Reconnaissance » faite par Jean-Pierre SOUCHE du lieu de Teoula. Anne-Marie me remet une clé USB de la totalité de la numérisation de ce Terrier. Ce document n'est pas en bas latin, et est lisible par toute personne qui voudrait en faire la transcription, il suffit d'en avoir quelques clés : par exemple la liste des abréviations que m'a remise Anne-Marie.

Avis aux amateurs : je suis prêt à remettre une copie de ces pages à qui voudrait faire la transcription...

Cette découverte est une excellente nouvelle car ce document contient de nombreux lieux de hameaux ou autres lieux de Gluiras qui vont permettre de comprendre ceux qui sont cités dans le Terrier de Jarenthon de la Marette.

Merci encore à Anne-Marie MICHAUX ! A suivre...

Patrice Forget

Francis RANC honoré

Courant septembre, Francis RANC, habitant La Rabaste sur notre commune, a effectué son cent-seizième don du sang. À ce titre Mr CHAZAL, le président de l'association locale des donneurs de sang bénévoles, lui a remis, au nom de la fédération française des donneurs de sang, la médaille d'or amplement méritée. Cette cérémonie s'est déroulée le 14 octobre en mairie dans la salle du conseil.

Au cours de son intervention, Mr CHAZAL en a profité pour rappeler quelques chiffres significatifs relatifs au don de sang : « **10 000 dons nécessaires chaque jour (dont 300 en Drôme Ardèche). 200 vies sauvées chaque jour grâce aux dons de sang. Le don du sang est un acte anonyme, volontaire et bénévole. C'est un acte responsable de santé publique** ».

Il a aussi souligné la fidélité de Francis RANC. Une fidélité dans l'engagement bénévole qui valait bien une petite fête. Ainsi, la mairie avait tenu à s'associer à cette cérémonie officielle en offrant le verre de l'amitié à



tous les invités qui étaient présents auprès du récipiendaire pour cette sympathique manifestation. Félicitation Francis et espérons que tu feras des émules au sein de notre jeunesse.



Eclairage public : bilan de l'enquête



Avec une soixantaine de réponses, le retour est convenable et tant pis pour ceux qui n'ont pas répondu. Bien évidemment les habitants des nombreux hameaux sans éclairage public n'ont pas participé à ce sondage, mais, pour avoir discuté avec nombre d'entre eux, ils sont tous favorables à une limitation (voire extinction) sachant pertinemment, et pour cause, que l'on peut se passer d'éclairage public de 23h à 6h du matin.

De cette enquête il ressort que, sur 58 réponses, vous vous prononcez **globalement** et en majorité pour :

- **Une diminution de l'éclairage** sur la plage allant du début de l'éclairage à 23h et celle allant de 6h du matin jusqu'à l'extinction (38 pour une limitation, 11 contre et 9 qui ne se prononcent pas).

- **L'extinction totale** entre 23h et 6h du matin (à réguler selon les saisons) : 32 pour, 16 contre et 10 qui ne se prononcent pas. Cependant, en reprenant en détail, les choses sont très différentes. En effet, seuls les hameaux de Chalan et Plos souhaitent une extinction totale entre 23h et 6h, (Chalan, 4 pour et 1 contre – Plos, 5 pour, 1 nsp, 0 contre). La palme revient d'ailleurs à ces hameaux quant au nombre de réponses puisque la totalité des foyers (habitants permanents) ont répondu ; bravo !

Nous irons donc, vers une régulation sur l'ensemble de la commune avec trois plages (depuis le début de l'éclairage jusqu'à 23h, de 23h à 6h du matin et de 6h à l'extinction) mais sans extinction totale entre 23h et 6h, sauf pour Chalan et Plos.

Yann CHANTIN du SDE07 qui gère notre éclairage public, a établi à notre demande un diagnostic précis de notre système d'éclairage

qui nous permet d'analyser au plus près les solutions possibles afin de mettre en place la régulation souhaitée.

Pour bien comprendre, il est nécessaire de connaître quelques données techniques relatives à notre parc d'éclairage. La commune compte 134 luminaires (44 vétustes et 51 de type « boule » qui, sans être totalement vétustes, ont le gros défaut d'envoyer vers le ciel 50% de leur lumière !). Ces luminaires sont pilotés par 28 postes. 10 de ces postes devront être modernisés et équipés d'horloges astronomiques si nous voulons pouvoir réguler les luminaires qui y sont reliés.

Sur les 134 lampes 115 sont encore aux normes (Sodium Haute Pression), 6 sont à LED (c'est-à-dire le modèle, en terme de consommation, vers lequel il faudrait tendre) et les autres sont obsolètes.

Notre consommation facturée est de 42 000 kWh (constante sur les 3 dernières années), pour une dépense de 5 240 € (en 2015) qui évolue avec le coût de l'énergie. Le village, ce n'est pas surprenant, représente la moitié de cette dépense. **Attention, la moitié de cette dépense de 5 240 € concerne l'abonnement et ne serait pas impactée par une diminution de la consommation** (sauf si la puissance souscrite diminue).

Il faut aussi savoir que tous les postes d'éclairage ne sont pas facturés, ERDF n'ayant pas de dispositif de comptage sur certains postes. En clair, si une régularisation d'ERDF intervenait en terme, la facture monterait à 7 280 € !

Les options qui s'offrent à nous pour réguler et réduire l'éclairage public tel que la majorité le souhaite :

- **Conserver les lampes actuelles** (et donc les luminaires) en se contentant d'un régulateur de puissance par poste. Il faut savoir que la technologie Sodium Haute Pression (SHP) ne permet qu'une diminution de 30% de la puissance consommée.

Prenons l'exemple du village. Le coût des 2 régulateurs à installer sur les 2 postes du village serait de l'ordre de 3 000 € pour générer une économie maximale de 30 % sur la consommation du village, 1 320 € actuellement, soit une économie de :

$30\% \times 1320\text{€} = 396 \text{€}/\text{an}$ (le coût de l'abonnement ne serait pas impacté). Cet investissement serait amorti sur 7.5 années.

- **Remplacer les lampes actuelles** SHP par des LED ce qui imposerait un remplacement des luminaires. Coût de l'opération pour le village 36 000 €. Avec une subvention automatique du SDE07 de 50%, l'investissement pour la commune serait de 18 000 €. La technologie LED permet une régulation beaucoup plus poussée et un rendement optimal. Elle pourrait conduire à une économie allant jusqu'à 80% de la consommation actuelle sans perte de confort soit :

$80\% \times 1320 = 1056 \text{€}$. Il faut aussi y ajouter : la diminution de la puissance souscrite et donc de l'abonnement, la durée de vie des lampes qui est beaucoup plus importante et le fait que nous rénoverions ainsi le parc de luminaires (le ciel serait moins éclairé !). Cette option ne serait amortie que sur environ 13 ans mais ensuite, elle générerait des économies beaucoup plus importantes. Par ailleurs, son impact sur la planète serait bien meilleur.

Si nous retenons l'option 2, la dépense serait étalée sur deux ans (budgets 2017 et 2018) afin de ménager le budget communal. Tout cela aura donc pris un peu de temps (l'étude technique était indispensable) mais au moins les décisions auront été réfléchies. En tout état de cause, nous aurons fait un petit geste pour la planète que nous léguons à nos enfants !



Les services scolaires réguliers désormais accessibles à tous les usagers !

La Communauté d'Agglomération a décidé de permettre à tous les usagers d'emprunter les services scolaires existants (évitant ainsi les trajets à vide). On peut, par exemple, aller de de Gluiras à St Sauveur puis à Privas pour 1 €. À utiliser sans modération.

Renseignements sur les horaires, lignes disponibles : Téléphone : 04 75 64 07 07
Courriel : agglo@privas-centre-ardeche.fr – web : www.privas-centre-ardeche.fr

Fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux : Un territoire de solidarité intercommunale élargi.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV), celle-ci étant désormais de trop petite taille au regard de la loi, vont fusionner pour faire naître une nouvelle agglomération.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale et du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), nous fusionnons avec la Communauté de communes du Pays de Vernoux composée de 7 communes. Il s'agit de Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac et bien sûr Vernoux en Vivarais. Ce regroupement a été décidé par le Préfet de l'Ardèche avec l'accord

majoritaire des 42 conseils municipaux concernés. La réorganisation sera effective au 1er janvier 2017.

Les Conseillers communautaires ont anticipé leurs avis sur le projet de schéma et sur son périmètre même, ils ont voté des délibérations permettant la mise en place de groupements de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux. Nos deux intercommunalités ont lancé une étude sur les aspects financiers et organisationnels de la fusion et les prises de compétences à venir. En plus d'un état des lieux, l'étude proposera une analyse financière prospective pour les trois années à venir. Les conseils municipaux se prononceront sur la représentativité des communes membres au sein du futur organe délibérant, mais aussi sur le siège de la nouvelle agglomération, sa dénomination, et sur ses compétences. La concertation mise en place va donc se poursuivre pour l'intérêt général jusqu'à la fin de l'année mais aussi ensuite. Tous les conseillers municipaux travaillent au sein des commissions pour construire un vrai projet de territoire du Centre-Ardèche.

La nouvelle Communauté d'Agglomération va gérer des compétences qui «montent en puissance» : économie, social, culture, aménagement du territoire, transports, urbanisme, rivière, eau, développement durable... avec comme objectif de mieux vous servir au quotidien et de permettre au Centre-Ardèche de jouer tout son rôle d'attractivité. Ce rôle s'amplifie aussi avec l'arrivée des communes précitées, avec lesquelles la Communauté d'Agglomération a en commun une énergie positive et une ambition collective. La dynamique est en marche, rendez-vous en 2017 pour découvrir votre nouvelle agglomération. (Article du « Mag » N° 5 de la CAPCA)

Apiculture :

Déclaration de ruches 2016 : Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)



Vie associative

Fête de la fraternité : quand des gens engagés partagent leur enthousiasme !



« Fraternité » !

De l'éternelle oubliée du fin fond de notre devise républicaine, inscrite au fronton de toutes les mairies, on peut se demander si elle n'est pas la plus difficile à illustrer dans notre vie quotidienne. Comme l'a écrit le philosophe essayiste Abdennour BIDAR dans l'Obs, Les cyniques, soi-disant réalistes, ironiseront « **aimez-vous les uns les autres, ça ne marchera jamais ! Les gens ne veulent pas se mélanger, rester entre riches, rester entre blancs, rester entre musulmans, chacun chez soi, chacun pour soi, voilà ce qu'ils veulent** ». Peut-être... mais que deviendra demain notre société si personne n'exhorte à la fraternité ?

C'est en tous les cas ce défi que les organisateurs ont décidé de relever en se donnant comme bel objectif d'apporter leur contribution pour faire vivre la fraternité dans notre territoire.

Un noyau dur qui travaille depuis un an, bien soutenu au final par l'association Montagut Loisirs et la mairie de Saint-Sauveur, voilà les éléments qui ont conduit à cette première fête de la fraternité.

Présenté, en septembre 2015, aux diverses municipalités de la vallée de l'Eyrieux et des environs, ce projet avait reçu un bon accueil. Il restait cependant aux initiateurs à le « mettre en musique ». Pour une première ce fut une réussite, même si l'on peut regretter, au regard de la superbe organisation, que la participation ait été moyenne sur l'ensemble de la journée.

Un programme éclectique et ambitieux

Après le pique-nique partagé, le programme des festivités de l'après-midi, relevé et très éclectique, a tenu toutes ses promesses. La très belle chanson « dans ma vallée » écrite par Laurent CERVELLERA, malheureusement subitement décédé en juillet dernier, a apporté la touche d'émotion et constitué le fil rouge de la journée.

De la démonstration de Diabolo par un jeune beauchastélois de niveau national, en passant par les beaux contes de Lidy CASSIER, Les « chansons à geste » des aînés de la maison de retraite, les chants africains du jeune congolais Renaud, le flash mob des jeunes de St Sauveur/ Les Ollières, Cap Country de Privas, les percussions brésiliennes de « Sambass'cour, il y en avait pour tous les goûts.

Les festivités se sont poursuivies à La salle de La Chemina, avec la projection du film de Patrice FORGET présentant divers témoignages sur le thème de la fraternité.

Après la pause restauration assurée par l'association « la chèvre et le chou », divers projets d'avenir pour mieux vivre et partager dans nos villages ont été présentés.

Tous aux Ollières en 2017

Lors de son mot de clôture, Roger MAZAT maire de St Sauveur de Montagut, en présence des maires de Beauvene, Les Ollières, Duniere, St-Fortunat, St Etienne de Serre et Gluiras, a

pu dévoiler le nom de la commune qui accueillera la prochaine édition : Hélène BAPTISTE, maire des Ollières, a donné son accord pour 2017. Une association intercommunale a vu récemment le jour afin, d'ores et déjà, de s'atteler aux préparatifs de ce beau challenge. Comme il n'était pas question de se séparer ainsi, le concert du groupe « L'âme agit et Compagnie » a animé la fin de soirée avec ses musiques et chants du monde.

Une très belle journée pour laquelle on peut adresser un grand bravo aux organisateurs et particulièrement à Natacha qui a animé l'ensemble de la journée avec un grand professionnalisme lequel a largement contribué à la réussite de cette fête.

Avec Anim'Gluiras

Soirée Couscous/Karaoké

Samedi 10 septembre, une centaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour déguster le savoureux couscous préparé par Krikor (l'échoppe du bon berger) et son équipe, mais aussi pour pousser la chansonnette. Un bon moment animé de main de maître par le spécialiste en la matière : Cédric de St Michel d'Aurance

Soirée du réveillon

Samedi 31 décembre, ne cherchez plus !

Comme l'an passé Anim'Gluiras vous propose sa soirée réveillon. Repas festif et DJ « d'enfer ». Tous à la salle des fêtes pour aborder 2017 dans la joie. Arnold MAZAT vous fera danser jusqu'à l'aube.

Réservation obligatoire avant le 20 décembre auprès de Caroline FAYARD : 06 42 35 55 24 et Coraline MUNIER 06 50 51 59 60



Le Comité des fêtes réussit son trentième festival.

À commencer par le temps magnifique, tous les éléments étaient réunis pour garantir cette réussite : une belle sélection d'une dizaine d'artistes répartis entre la salle des fêtes, l'ancienne école et le temple, deux spectacles musicaux de qualité avec l'ensemble vocal Syracuse, le vendredi soir, et le groupe de Jazz « Wizzards of créole Jazz », venu de Zurich, le samedi soir. Un spectacle familial était aussi donné le samedi après midi au temple. Le dimanche, une conférence sur les châteaux ardéchois par Franck BRÉCHON et le marché des producteurs venaient compléter le programme. Pour ne pas être en reste, nos deux restaurateurs proposaient, durant ce week-end, des menus attrayants qui ont comblé les visiteurs.

En off on a pu apprécier, deux soirs de suite, le diaporama de très belles photos projetées sur les murs du village par Régis HAVOND et ses amis. De même une composition aussi originale qu'intrigante ornait et faisait revivre, l'espace d'un instant, l'ancien lavoir à la sortie du village.

On ne peut que saluer le travail des bénévoles du Président Richard WALTHER pour cet intermède culturel au cœur de l'automne. Trente années, pour ceux qui sont depuis le début dans cette aventure, voilà qui force le respect. Bravo et merci à tous.

Nous espérons que l'équipe trouvera l'énergie pour nous offrir une trente et unième édition. La municipalité sera évidemment toujours au soutien des organisateurs. J'espère aussi que, le moment venu, une nouvelle équipe saura faire perdurer ce beau rendez-vous automnal.



Castagnades 2016

Dans le cadre des Castagnades pilotées par le Parc Naturel des Monts d'Ardèche une douzaine de sites officiels accueillent ces manifestations sur un week-end durant la période castanéicole. St-Pierre-ville, qui est redevenu site officiel en 2016, a souhaité associer Gluiras à cette manifestation. Pour la participation de notre commune, c'est l'AJAFE (avec la famille Viallet en cheville ouvrière) qui a accepté de déplacer la date de sa traditionnelle fête de « l'espeyade » afin de s'insérer dans le calendrier imposé par le PNR. Ainsi, samedi 15 octobre, l'extérieur de la salle des fêtes était très animé et proposait la découverte d'outils et appareils anciens ainsi que des travaux de vannerie. Pendant ce temps, le pot au feu prévu au menu du repas du soir, mijotait dans les chaudières. Les châtaignes grillées et la buvette assuraient une pause gourmande aux nombreux visiteurs.

Le samedi matin, une randonnée à travers la châtaigneraie de St-Pierre-ville était encadrée par notre dynamique association « les Légremis ».

Le dimanche 16, c'est à St-Pierre-ville qu'étaient organisés le marché des producteurs ainsi que diverses animations sur toute la journée. Christian BERTHIAUD, l'incontournable organisateur et ancien Président de la maison du Châtaignier a exprimé, lors de la réunion bilan, sa grande satisfaction et donné rendez-vous à tous les bénévoles pour l'édition 2017.

Vie associative

Les activités du CCAS



Samedi 20 août : La troupe lyonnaise Engrenages et Pièces Montées a présenté sa pièce « Le jardin » de Brigitte BUC. Les 70 personnes présentes ont plébiscité ce spectacle de grande qualité. Rendez-vous est déjà pris avec la troupe pour un nouveau spectacle en août 2017.

Samedi 08 octobre : c'est une troupe de Puy St Martin qui a présenté « Pot Pourri » devant une soixantaine de personnes. Spectacle empreint d'humour, parfaitement joué, un très agréable moment.

Rappel : N'oubliez pas que, lors de ces soirées, un buffet/buvette vous est proposé, avant et après le spectacle, par les membres du CCAS.

Prochain spectacle le 5 février 2017 : « Ventriloque », voir présentation page 16

Le CCAS au soutien d'une action en faveur du Burkina-Faso

Le CCAS avait décidé de soutenir l'association Partenariat Centre Ardèche / Burkina-Faso, pour son repas organisé le dimanche 6 novembre, en l'accueillant à la Salle des fêtes. A noter que l'association (dans laquelle Christiane Michel, membre du CCAS, est très impliquée) a tenu malgré tout à s'acquitter de la location de la salle. Une centaine de personnes ont ainsi pu apprécier une délicieuse choucroute dans une ambiance très conviviale.

L'occasion pour le président de l'association de présenter les actions conduites au Burkina-Faso : électrification d'une salle de soins et d'une école, construction d'une banque de céréales, d'une menuiserie ou d'un atelier de soudure, achat d'un groupe électrogène... les projets sont multiples et divers.

Cette association, issue d'une rencontre entre agriculteurs burkinabés et ardéchois il y a 25 ans, trouve ces ressources financières dans les manifestations, comme ce repas, qu'elle organise mais aussi les dons, les cotisations et quelques partenaires.

Pour plus d'informations : part.centar.burkina@gmail.com.

Festival de la chanson française

Avec 4 dates en juillet et 4 en août la chanson francophone d'interprétation avait établi, ses quartiers d'été dans notre village en nous proposant son 1er festival à Gluiras, avec l'objectif de pérenniser l'événement.

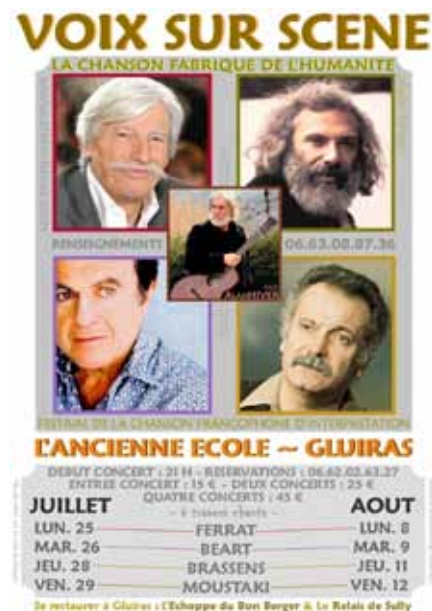
L'association Voix sur Scène nous a proposé d'héberger Alain HIVER qui a donc assuré les 8 récitals de ce premier festival.

Que ce soit en interprète de Brassens, Béart, Ferrat ou Moustaki l'artiste a séduit son public.

En première partie le chanteur-poète Paul SABIA a livré quelques délicieux textes.

La fréquentation inégale n'a pas manqué d'interpeller les organisateurs sur la durée de ce festival. D'ores et déjà ils y réfléchissent et se projettent vers la 2ème édition, pour l'été 2017, avec de nouveaux interprètes.

Nous les accueillerons avec grand bonheur.



Du côté des « Légremis »

On s'active déjà pour 2017

Après une nuit des étoiles (mi-août), délocalisée à St Genest Lachamp cette année, les bénévoles se sont lancés dans les préparatifs des deux événements phare de la saison 2017 : le **trail des châtaigniers** prévu pour le 22 avril et l'**incontournable ronde des fours** toujours calée le 8 mai.

Concernant le trail, un grand projet est en gestation. Le parcours de cette année servira de test à ce qui devrait devenir un parcours de trail intercommunal permanent. En effet les adeptes de cette pratique regrettent que les magnifiques parcours balisés pour chaque édition ne soient plus accessibles le reste de l'année faute d'un balisage permanent. Les organisateurs se sont donc attelés à tracer un parcours n'empruntant que des chemins ruraux libres de toute clôture. Ainsi le travail d'entretien et de débroussaillage pourrait être pérennisé. Inutile de dire que la commune soutient activement cette initiative qui ne manquera pas d'attirer les clubs de trailers de plus en plus nombreux à rechercher des espaces d'entraînement. Une réunion de présentation est programmée pour le 19 décembre à destination du représentant de la CAPCA (qui a la compétence « chemins de randonnées ») et des maires des communes concernées (Beauvene, Gluiras, St Barthelemy le Meil, St Christol et St Pierreville).

Randonnée des « farasses »

N'oubliez pas que, comme chaque année, avant d'aller réveiller, vous pourrez terminer l'année avec la traditionnelle randonnée des « Farasses » que propose l'association.

Rendez-vous sur la place du village le 31 décembre à partir de 18h30. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la commune et celui de l'association.



Fête des moissons

Dimanche 14 août : la toujours très attendue fête des moissons a encore attiré nombre de visiteurs. Les démonstrations du travail à l'ancienne par l'incontournable équipe de Joël Viallet ont ravi le nombreux public. Nouvelle initiative cette année avec la manifestation entièrement concentrée sur le site de Moulancher. Du culte le matin en passant par les repas de midi et du soir servis sous le grand chapiteau, on pouvait passer la journée dans ce cadre magnifique et dans une ambiance bon enfant.



Le défi cycliste des pompiers pour le Téléthon passe par Gluiras

Samedi 3 décembre le défi des sapeurs pompiers volontaires est passé au village. Une solide équipe constituée d'éléments du Centre-Ardèche (sapeurs-pompiers des centres d'incendie et de secours de Vernoux-en-Vivarais, Chalencon, Le Cheylard, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Agrève, Saint-Pierreville, Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Sauveur-de-Montagut) ont affronté nos routes dans la cadre du Téléthon 2016. Les sapeurs-pompiers ont effectué, à vélo, un trajet d'environ 80 km à travers le Centre Ardèche pour récolter des dons en faveur de l'AFM (Association française contre les myopathies). Bravo pour cette belle initiative.

Atelier Vannerie :

Si vous souhaitez découvrir et apprendre la fabrication de paniers et de paillasses à l'ancienne. Jean-Pierre VERGNE et Joël VIALLET vous proposent des ateliers tous les mercredis, depuis le 16 novembre 2016, de 16h à 21h, selon leurs disponibilités.

Ces ateliers se dérouleront dans l'ancien four à pain de Mr CHABAL, au village, qui sera allumé à cette occasion pour que vous n'ayez pas froid.

Renseignements :

04 75 30 38 20 et au 04 75 65 48 28

Ambroisie une affaire sérieuse

(communiqué de l'agence régionale de santé)



L'allergie au pollen d'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique, notamment en Rhône-Alpes qui est la région la plus impactée en France.

Deux études de 2004 et 2014 ont démontré que plus d'une personne sur dix en moyenne est désormais allergique à l'ambroisie (1,5 fois plus de personnes touchées en seulement 10 ans !), et même une personne sur cinq dans les zones

les plus exposées (multiplication par 2 en 10 ans !!).

L'ambroisie est envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où un hongrois sur deux développe de graves allergies à l'ambroisie... Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est réduire fortement la gêne ressentie et éviter des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

Concrètement, en cette saison pré-estivale, des actions préventives simples existent et doivent être réalisées sans tarder. En voici quelques exemples :

- Sur des bords de routes et de chemins, ensemercer des plantes qui empêcheront durablement l'ambroisie de germer chaque année, en avril et mai (trèfle, luzerne).

- Sur des jardins et des champs infestés, arrêter de remanier le terrain d'année en année, et partir sur un ensement durable du même type (trèfle, luzerne), afin d'épuiser le stock de graine dans la terre, 3 ans semblent un minimum. Sinon, poser au sein des jardins un textile ou un paillis épais.

- Sur des parties de terrain où seule une prairie fleurie ou une pelouse peut être ensemercée, cela n'empêchera pas l'ambroisie de germer chaque année. La stratégie est alors d'arracher l'ambroisie qui va apparaître ou, si elle est trop abondante, la faucher 2 à 3 fois entre juillet et septembre grâce aux tontes de pelouse, afin d'éviter la pollinisation et surtout la production de graines. Epuiser le stock de graines d'ambroisie situées à moins de 5 cm de profondeur permet de la faire disparaître en 2-3 ans sur une pelouse, à condition de ne pas remanier ensuite le terrain.

- Surveiller la provenance de terres et remblais rapportés, utilisés sur des chantiers (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

Afin de surveiller efficacement les voies communales, Vincent et Antoine ont effectué le stage réglementaire dédié à cette lutte. Par ailleurs chacun de nous, dans son environnement immédiat, peut conduire ce combat. Si vous repérez de l'ambroisie, signalez-le en mairie.

Prochain spectacle, dimanche 5 février à la salle des fêtes à 17h 30. Les P'tites Envolées du théâtre de Privas et la CAPCA proposent, « VentrilOque »,



Texte : **Sebastien Joanniez**. Mise en scène : **Emilie Flacher**. Direction d'acteur : **Nicolas Ramond**. Marionnettes et décors : **Judith Dubois**. Univers sonore : **Thierry Küttel**. Interprétation **Philippe Bossard** comédien ventriloque, Seul en scène, à plusieurs voix mais sans bouger les lèvres !

Avec leurs voix venues d'ailleurs, leurs paroles prononcées sans remuer les lèvres, les ventriloques étonnent et enchantent les publics des arbres de Noël, des casinos et des Music-Hall ! Avec **VentrilOque!**, Philippe Bossard (comédien ventriloque passionné par son art qu'il pratique depuis plus de 25 années) et Sébastien Joanniez (auteur de nombreuses pièces de théâtre) unissent leurs talents et nous convient à découvrir les coulisses du monde des ventriloques et de la ventriloquie à travers l'histoire d'un authentique ventriloque !

Le spectacle sera suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité. Chacun pourra (éventuellement) apporter quelque chose à partager pour prolonger ce moment de convivialité et d'échanges.

Les P'tites Envolées du Théâtre de Privas sont financées par le Département de l'Ardèche, le SYMCA (Syndicat Mixte Centre Ardèche) et par les communes et/ou communautés de communes participant à l'opération.

Le frelon asiatique, vespa velutina

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture. En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement.

Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS* et FREDON**) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

À ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique***. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.

- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

* FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

** FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

*** Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

À noter

Sur notre commune, à ce jour, quatre nids ont été signalés et deux traités par les pompiers (la Rabaste et La Baraque). On considère que si rien n'est entrepris, ce nombre peut être multiplié par 5 d'une année sur l'autre, alors restons vigilants et n'hésitez pas à signaler en mairie les nids que vous pourriez repérer.

En Bref ...

De nouveaux habitants sur la commune

À la Marette : BOUET Baptiste et NEYROLLES Marilyne

À La Grange : MALAVAL Stéphanie, TOCHE Christophe et la petite Angka

Au Village : GIRARDOT Sabrina, CHIROL Frédéric et leurs 3 enfants Chloé, Théo et Zymeo occupent un appartement communal de l'ancienne usine.

À la Baraque (route de St Pierre-ville) : Magali LEVASSEUR, Remy PENALOSA et leurs 5 enfants Maho, Lola, Matéo, Marie et Maxime.

Horaires Mairie :

Ouverture au public, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45.
Fermeture du 26 au 30 décembre.
Ouverture exceptionnelle le 31 décembre de 9h à 12h pour inscription sur la liste électorale uniquement.

Horaires Agence Postale Communale :

légère modification, afin de prendre en compte l'ouverture de la comptabilité et sa clôture, l'accueil du public se fera désormais entre 9h20 et 11h40.

Merci de votre compréhension.

Mairie de Gluiras

Tél: 04 75 66 74 30

www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Directeur de publication : Marc Tauleigne

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras

Crédits photos : Géraldine Courthial, mairie.

Graphisme : GRAPHÉOL

Impression : Municipalité de Gluiras

POMPES FUNÈRES

plus de 25 ans
d'expérience

SARL VALLA

Service complet de funérailles

Transport de corps toutes distances

Travaux sur tombe - Plaque - Gravure

CONTRATS OBSÈQUES

MARBRERIE

Menuiserie Générale - Charpente - Vitrage



Le Moulinon
07190 St Sauveur de Montagut

Tél. 04 75 66 25 70

Tél./Fax 04 75 66 25 87

Agenda

Samedi 10 décembre :

Salle des fêtes, Loto du Sou des Écoles

Samedi 17 décembre :

Salle des fêtes, à partir de 12h repas des seniors. À partir de 16h, Noël des enfants. Tous ceux qui le souhaitent peuvent venir partager bugnes et papillotes !

Dimanche 18 décembre :

Salle des fêtes, « le jour le plus court » festival du court métrage par le CDF

Samedi 31 décembre :

Salle des fêtes, soirée réveillon avec Anim'Gluiras.

Samedi 7 janvier :

14h à la salle des fêtes, goûter organisé par « Ensemble & Solidaires »

Samedi 14 janvier :

Salle des fêtes, à 17h vœux du conseil municipal, suivis du verre de l'amitié

Dimanche 22 janvier :

de 8h à 18h, à la salle des fêtes, élection complémentaire partielle, 1er tour

Dimanche 29 janvier :

de 8h à 18h, à la salle des fêtes, élection complémentaire partielle, 2ème tour (éventuel).

Dimanche 5 février :

Salle des fêtes, à 17h30, Spectacle CAPCA « Ventriloque », voir présentation en pages intérieures.

Samedi 4 mars :

Salle des fêtes, à partir de 19h, soirée Raclette (garantie AOC Suisse), organisée par Anim'Gluiras.

Samedi 1er avril :

(date à confirmer) Salle des fêtes, à partir de 19h, repas des chasseurs.

Samedi 22 avril :

6ème Trail des Châtaigniers et randonnée, organisés par les Légremis

Annnonce du Relais de Sully.

Monsieur SERAFINOWSKI, le chef du Relais de Sully, vous informe, que durant la période hivernale, un seul menu à 17€ vous sera proposé du mardi au samedi midi.

Ce menu est préparé à base de produits frais, il se compose d'une entrée, du plat du jour, d'un fromage blanc (ou sec) ou dessert du jour.

Ces mêmes jours, le plat du jour vous est proposé, (prix entre 8€ et 11€). Le même plat est aussi à emporter (prix entre 4€ et 6€).

Le vendredi soir, samedi soir et dimanche midi vous aurez le choix entre le menu, la carte et l'ardoise poisson ou gibier (selon arrivage).

L'auberge du Relais de Sully sera ouverte les 25 décembre, 31 décembre et 1er janvier sur réservation.

Vous pouvez aussi commander des plats à emporter pour les fêtes (carte à consulter sur place).

Les commandes sont à passer jusqu'au lundi 19 décembre.

AUBERGE
RESTAURANT GASTRONOMIQUE
CHAMBRES

Le Relais de Sully

GLUIRAS



04 75 66 63 41
e-mail : lerelaisdesully@orange.fr
www.lerelaisdesully.com
gps : long. 4.55 - lat. 44.85